

CONGO



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 4876 - VENDREDI 8 NOVEMBRE 2024

FOCAC

Les axes prioritaires du plan d'action présentés au Congo

En séjour à Brazzaville où il s'est entretenu, le 6 novembre, avec le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, qui assure la co-présidence africaine du Forum sur la coopération sino-africaine (Focac), le secrétaire général du comité de suivi dudit forum, Du Xiaohui, a présenté les modalités de mise en œuvre des dix axes prioritaires du plan d'action de Beijing 2025-2027.

Du Xiaohui s'est dit persuadé que, sous l'impulsion stratégique du président chinois et de son homologue congolais, le développement du Focac enregistrera, dans les trois ans à venir, de nouveaux succès. Ce qui apportera une énergie positive à un monde devenu très incertain.

Page 16



Entretien entre Denis Sassou N'Guesso et Du Xiaohui/DR

ZES D'IGNIÉ

Un accord financier pour la construction d'une centrale électrique



L'échange des parapheurs entre des deux parties/Adiac

Les sociétés Tinda Energy Congo S.A et chinoise Complant ont signé, hier, un accord financier dont le montant n'a pas été révélé en vue de la construction d'une centrale électrique photovoltaïque et d'énergie à biomasse dans la Zone économique spéciale (ZES) d'Ignié. « Ignié 2021-2046 » est un projet d'électrification hybride qui s'inscrit dans une vision de respect écologique avec pour objectifs la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la valorisation des déchets usuels.

Page 2

HANDBALL

Le Congo échoue à la porte de Trophy mondial U20

Les Diables rouges handball des moins de 20 ans ont terminé deuxièmes lors du Trophy continental de la catégorie qui s'est déroulé du 2 au 6 novembre à Addis-Abeba en Ethiopie. Ce classement

brise le rêve des jeunes handballeurs alors qu'ils étaient à un pas de la qualification au tournoi mondial. « Nous avons un boulevard devant nous malgré les difficultés connues pendant la prépa-

ration. Le forfait écopé lors du premier match a brisé tous nos rêves et nous avons joué sans conviction. C'est décevant pour nous », s'est désolé un des joueurs.

Page 13

MUSIQUE

Fredy Massamba en concert à Brazzaville



Auteur-compositeur et interprète congolais, l'artiste musicien Fredy Massamba sera en concert le 9 novembre à l'Institut français du Congo (IFC). Dans une interview exclusive accordée aux Dépêches de Brazzaville, il est très enthousiaste à l'idée de revoir le public brazzavillois. « Ce concert est une demande des fans. Il y a deux ans, je suis venu ici, j'ai fait un gros concert dans

le cadre d'un festival sur l'environnement. Et c'est ça qui a donné ce désir de revenir, tellement il y avait des demandes. Nous avons donc fait une requête à l'IFC qui s'est montré favorable. Ce concert est aussi l'occasion de poursuivre la promotion de l'album "Tran-central" sorti en fin 2023 », a-t-il expliqué.

Page 9

EDITORIAL

Application

Page 2

ÉDITORIAL

Application

Garant de la législation et du respect des textes régissant la vie de la nation, l'Etat dans toutes ses composantes est appelé à veiller à ce que l'application des lois, décrets ou mesures réglementant les secteurs d'activités ne souffre d'aucune entorse.

Dans un secteur comme la circulation routière, l'inobservance des règles par les motocycles concernant le port du casque de protection et l'interdiction de transporter plus de deux personnes est la preuve du laxisme dans l'application des règlements. Le constat est le même du côté des marchands qui continuent d'utiliser et d'importer les sacs et sachets en plastique pourtant prohibés depuis juillet 2011 dans le cadre des mesures sur la préservation et la protection de l'environnement.

Le sentiment d'impunité qui se dégage face aux comportements rétrogrades de certains citoyens invite les pouvoirs publics, principalement les administrations chargées de faire respecter les lois, à renforcer le suivi sans tarder de leur exécution. Le but étant d'emmener les citoyens, même par des contraventions s'il le faut, à comprendre l'intérêt de ces mesures qui concourent au bien-être, à la santé et à la sécurité de la population.

Le suivi de l'action du gouvernement étant l'une des missions principales du Parlement, il est donc essentiel que les commissions parlementaires permanentes, responsables de l'examen de l'état d'application des lois, prennent le relais dans la mise en œuvre des décrets dont l'exécution, pour la plupart des cas, ne dure guère plus que le temps de leur annonce.

Les Dépêches de Brazzaville

ZES D'IGNIÉ

Un accord de financement entre Tinda Energy Congo et Complant

Le président directeur général de Tinda Energy Congo S.A, Yannick Jutta, et le directeur général adjoint de la société étatique chinoise « Complant », He Haishan, ont signé le 7 novembre à Brazzaville un accord de financement en vue de la mise en œuvre du projet de construction d'une centrale de production d'électricité photovoltaïque et d'énergie à biomasse dans la ZES d'Ignié dénommé « Ignié 2021-2046 ».

La signature de cet accord s'est faite en présence du ministre des Zones économiques spéciales (ZES) et de la Diversification économique, Jean-Marc Thys-tère-Tchicaya. « Ignié 2021-2046 » est un projet d'électrification hybride et extensible via le solaire et la biomasse qui s'inscrit dans une vision de respect écologique avec pour objectifs, entre autres, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la valorisation des déchets usuels. Selon Yannick Jutta, président directeur général de Tinda Energy Congo SA, l'accord signé entre les deux parties est un accord préliminaire pour le financement et la réalisation dudit projet. Ce projet, dit-il, permettra de renforcer les capacités de production de la société Energie électrique du Congo, l'électrification du parc industriel et commercial ainsi que le gap pour la République démocratique du Congo. « Le projet va être construit en deux volets, notamment le volet solaire et biomasse. Alors, la prochaine phase serait la recherche de financement, et c'est la responsabilité de Complant. Pour ce faire, à partir du mois



La photo de famille/Adiac

de décembre, Complant devrait envoyer des techniciens et des ingénieurs pour se rassurer; en effet, des détails que nous avons envoyés auprès de leurs structures, auprès de l'Etat chinois. Cet accord va également se matérialiser par un voyage de la délégation de Tinda Energy et du ministre des ZES en Chine afin de constater ce qui a déjà été réalisé par ladite société chinoise, notamment sur le solaire et aussi la biomasse », a indiqué Yannick Jutta.

Evoluant dans ses explications, le président directeur général de Tinda Energy Congo SA a déclaré que ses différentes activités, prévues pour le premier trimestre de l'année 2025, permettront de

ne pas créer un vide lors de cette période de financement.

Le ministère des ZES et de la Diversification économique a, pour sa part, rappelé que le projet « Ignié 2021-2046 » est un projet porté et soutenu par le gouvernement. Ce dernier va continuer à accompagner Tinda energy dans les échanges et différentes priorités afin de s'assurer d'une bonne exécution du projet. « La balle est dans votre camp. Nous ne pouvons que vous souhaitez bon courage. Avec une bonne structure et en respectant les délais, nous arrivions au bout des réalisations, de façon à ce que nos concitoyens mettent le doigt réel sur cette énergie propre à venir », a-t-il déclaré.

Gloria Imelda Lossele

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira
Assistant à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayoulo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbenguet Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara, ,

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR

L'INTEGRATION REGIONALE
Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

JOURNÉE NATIONALE DE L'ARBRE

Plus de 1000 plants mis en terre à Kindamba

La sous-préfecture de Kindamba, dans le département du Pool, a célébré le 6 novembre sa première Journée nationale de l'arbre, enfouissant plus d'un millier de plants d'eucalyptus, d'acacias et des citronniers sur les avenues Denis-Sassou-N'Guesso et Isidore-Mvouba.

À l'initiative de la sous-préfète, Vinny Madah Nkenkela, les services déconcentrés, associés au collège technique agricole et au lycée d'enseignement général de Kindamba se sont mobilisés pour planter les arbres sur une longueur d'environ 1,3 km. Selon des projections, dans environ 5 ans, un décor écologique sera remarquable sur les avenues Denis-Sassou-N'Guesso et Isidore-Mvouba à Kindamba-centre.

« Conformément aux instructions du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, nous avons organisé la 38^e édition de la Journée nationale de l'arbre à Kindamba. Nous avons pris le temps d'expliquer à la population, surtout à la jeunesse, la nécessité de préserver l'écosystème. Il s'agit d'un impératif et d'un défi à relever pour le bien-être des générations actuelles et futures. Aujourd'hui, tout le monde s'est mobilisé pour planter ces arbres sur les deux axes retenus, à savoir les avenues Denis-Sassou-N'Guesso et Isidore-Mvouba », a expliqué Vinny Madah Nkenkela, se félicitant des actions du chef de l'État et du président de l'Assemblée nationale en faveur de la lutte



contre les changements climatiques.

Placée cette année sur le thème « Mobilisons-nous : deux millions d'arbres pour des villes vertes et durables », la 38^e Journée nationale de l'arbre a suscité un véritable engouement dans le pays, surtout auprès des jeunes. La participation active des élèves de Kindamba à ce planting d'arbres résulte de la volonté des autori-

tés locales d'impliquer les jeunes dans la mise en œuvre pérenne de la politique environnementale nationale. Rappelant l'importance de l'arbre dans la vie, le chef de la brigade des Eaux et Forêts de Kindamba a indiqué que depuis la promulgation de la loi instituant la journée de l'arbre, le département du Pool n'a jamais dérogé à la règle en plantant plus de 15 000 hectares

Vinny Madah Nkenkela plantant un arbre./DR des forêts. Mais, la date du 6 novembre 2024 marque la première expérience de la sous-préfecture de Kindamba.

Selon lui, le reboisement et l'afforestation sont actuellement les seules alternatives pour contrer le réchauffement climatique et garantir les équilibres écologiques par l'élargissement de la couverture forestière. « 2024 ayant été décrétée année de la

jeunesse, la 38^e édition de la Journée nationale de l'arbre a été dédiée à la jeunesse de notre pays dont les efforts d'entreprendre contribueraient à la mise en œuvre par le Congo de la Décennie africaine et mondiale de l'afforestation et du reboisement 2025-2035, tel que l'a souhaité le chef de l'État congolais. Pour la promotion d'une économie verte, nous demandons à la jeunesse de la sous-préfecture de Kindamba, en général, et celle de la communauté urbaine, en particulier, de s'approprier les trois composantes suivantes : jeune et arborisation des artères de notre ville et site d'agrément ; verger des jeunes de Kindamba ; jeunes et agroforesterie », a-t-il invité.

Instituée par la loi n°062/84 du 11 novembre 1984 et modifiée par la loi n°020/96 du 15 avril 1996, la Journée nationale de l'arbre vise, entre autres objectifs, à intégrer l'arbre dans le processus visant à améliorer l'environnement socioéconomique et culturel en milieu rural et urbain ; prévenir les conséquences de la dégradation des écosystèmes forestiers par la promotion de la culture de l'arbre et de reboisement.

Parfait Wilfried Douniama

L'OFC-Brazzaville expérimente son mot d'ordre « Une femme, un arbre »

L'Organisation des femmes du Congo (OFC) du département de Brazzaville a planté, le 7 novembre à l'Université Denis-Sassou-N'Guesso (UDSN), près de 500 arbres fruitiers, mettant en exécution son mot d'ordre « Une femme, un arbre ».

Conduites par la présidente du secrétariat exécutif fédéral de l'OFC du département de Brazzaville, Charlotte Opimbat, les femmes du Parti congolais du travail (PCT) ne sont pas restées en marge de la célébration de la 38^e Journée nationale de l'arbre. Elles ont, entre autres, planté des avocatiers, palmiers à huile, safoutiers, orangers, manguiers et corossoliers. « Nous avons mobilisé les femmes de l'OFC-Brazzaville pour suivre le mot d'ordre : « Une femme, un arbre ». Nous avons invité un échantillon de 500 femmes, chacune d'elles a apporté un arbre fruitier pour ce site de l'Université Denis-Sassou-N'Guesso. Les femmes sont venues nombreuses, chacune d'elles a pu planter son arbre pour lutter contre les changements climatiques et pour qu'il y ait encore plus de forêts

au Congo », a expliqué Charlotte Opimbat, entourée des présidentes des comités OFC des arrondissements de Brazzaville. Interrogée sur le choix du site, elle a rappelé que l'UDSN est un lieu historique pour les femmes du PCT. Il s'agit d'une reconnaissance d'une vision exemplaire servant de repère actuellement et des remerciements à l'endroit du chef de l'État qui, depuis les années 1980, avait lancé l'idée du planting des arbres. « Les femmes de l'OFC-Brazzaville se souviendront toujours de cet homme visionnaire. Nous avons voulu par ce choix honorer le président de la République parce qu'il avait vu loin. Depuis les années 1980, il parlait déjà des changements climatiques et aujourd'hui nous y sommes. Donc, nous avons choisi ce lieu pour honorer sa vision et pour dire



Charlotte Opimbat brandissant son arbre fruitier/DR

que l'OFC-Brazzaville le suit et l'accompagne dans son projet de société « Ensemble, poursuivons la marche », a conclu Charlotte Opimbat.

Selon l'OFC, le planting d'arbres fruitiers à l'UDSN qui abrite une

filiale Environnement vient à point nommé. « L'OFC-Brazzaville veut lier la parole à l'acte : en s'appuyant sur l'expérience nationale dont nous célébrons la 38^e édition cette année, poser un acte fort pour

encourager ce qui se fait ici, pour accompagner la formation de l'élite qualifiée de demain », ont justifié les femmes du PCT dans un communiqué de presse.

P.W.D.

JOURNÉE NATIONALE DE L'ARBRE

La SNPC a planté plus de dix mille eucalyptus à Ngo

A l'occasion de la 38^e Journée nationale de l'arbre célébrée le 6 novembre, la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), par le biais de son projet «Eco-Zamba», a planté dix hectares d'eucalyptus sur son site de Ngo, dans le département des Plateaux, soit plus de dix mille arbres mis en terre en un jour.

Le planting d'arbres a eu lieu au village Ngouéndé, premier site d'Eco-Zamba, situé entre les districts de Ngo, de Mpouya et de Gamboma. L'activité s'est tenue sur le thème « Mobilisons-nous : 2 000 000 d'arbres pour des villes vertes et durables », tel que retenu au plan national. En un seul jour, la SNPC a planté dix hectares d'arbres, essentiellement des eucalyptus, soit plus de dix mille plants mis en terre.

Le planting d'arbres de la SNPC s'inscrit dans le cadre de sa responsabilité sociétale, conformément à la loi en vigueur. « C'est dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale d'entreprise que la SNPC, société citoyenne, s'est engagée, au travers son projet Eco-Zamba, à contribuer à la préservation de l'environnement. L'objectif étant d'œuvrer à la création d'un massif forestier, un puits carbone visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre », a expliqué le chef du projet Eco-Zamba, Aymar Ebiou,

qui a conduit la délégation de la SNPC.

Satisfait de l'avancée fulgurante du projet, il a fait savoir qu'Eco-Zamba est un « modèle qui contribue à la préservation des forêts du bassin du Congo ».

Un million d'arbres déjà plantés sur le même site

Le projet Eco-Zamba est un vaste programme d'afforestation qui va être exécuté pendant dix ans. Il prévoit, à terme, la création de cinquante mille hectares de forêt et va s'exécuter sur trois sites différents autour des districts de Ngo, de Mpouya et de Gamboma. Sur le site de Ngouéné, le tout premier à être mis en œuvre, plus d'un million d'arbres y sont déjà plantés, selon un des responsables de la société Forêt ressources management, Pierre Clinquart, chargé de la mise en œuvre du projet.

Hormis les espèces forestières, a-t-il souligné, le projet prévoit aussi la plantation des agrumes, notamment des avocats,



Les agents de la SNPC et les travailleurs d'Eco Zamba plantant les arbres, le 6 novembre/Adiac

des safoutiers, des orangers et bien d'autres produits agricoles tels que l'arachide, le haricot et l'igname.

Le projet vise à restaurer et conserver la biodiversité en vue de lutter contre le ré-

chauffement climatique. Il est aussi question d'assurer la protection des sols et de l'eau, d'améliorer la qualité de l'air et la création d'emplois. A terme, la politique de la SNPC permettra de booster la filière

bois en République du Congo. La cérémonie de planting d'arbres a eu lieu en présence des autorités politico-militaires des districts de Ngo, Mpouya et Gamboma.

Firmin Oyé

DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION DE OUENZÉ

Des arbres pour conjurer le sort de la planète

Le député de Ouenzé II, Daniel Illoye Gouya, a lancé le 6 novembre à l'école Massamba-Raphaël l'opération de planting d'arbres, appelant les habitants du 5^e arrondissement de Brazzaville à planter chacun un arbre pour, dit-il, conjurer le sort de la planète, déjà menacée par les changements climatiques.

La 38^e édition de la Journée nationale de l'arbre a été célébrée le 6 novembre à travers le pays sur le thème « Mobilisons-nous : deux millions d'arbres pour les villes vertes et durables ». Pour la réussite de cet événement, le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a, dans une note d'information datant du 23 octobre, invité les députés à bien vouloir mobiliser les habitants de leurs circonscriptions électorales pour l'arborisation des artères et des sites de leur choix. « En tant qu'élu de la 2^e circonscription électorale de Ouenzé, nous avons choisi l'école Massamba-Raphaël, située au quartier 52, pour procéder au planting d'arbres. Placer ces acteurs de demain au cœur des actions de développement durable est de notre responsabilité collégiale pour la protection de la biodiversité. Je saisis cette occasion solennelle pour inviter toute la population



Le député de Ouenzé II encourage les élèves à planter les arbres/DR

de ma circonscription électorale, voire celle de Ouenzé, en ma qualité d'élu du peuple et de président du conseil de comité PCT de cet arrondissement, à planter des arbres

pour conjurer le sort de la planète », a exhorté Daniel Illoye Gouya.

Lançant l'opération de planting d'arbres dans sa circonscription électorale, en présence d'une

dizaine de ses collègues, le député de Ouenzé II a rappelé le contexte dans lequel est célébrée l'édition 2024 de la Journée nationale de l'arbre. Selon lui, cet événement est commé-

moré à un moment marqué par la proclamation de la Décennie africaine et mondiale de l'afforestation et du reboisement par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, qu'il qualifie de grand défenseur de la cause écologique. « Ce grand visionnaire avait déjà pris des initiatives visant à lutter contre le changement climatique dans les années 80. Il s'agit notamment du décret n°88-617 du 30 juillet 1988, portant application de la loi n°062-84 du 11 septembre 1984, instaurant la Journée nationale de l'arbre au Congo. Une initiative salutaire, incomprise hier, mais applaudie aujourd'hui, au regard des effets dévastateurs du changement climatique tant au plan national qu'au plan international », a-t-il rappelé. Une initiative positivement saluée par le chef du quartier 52 Ouenzé et le directeur de l'école Massamba-Raphaël.

Parfait Wilfried Douniama

SANTÉ PUBLIQUE

Le Laboratoire national et la clinique Securex liés par un partenariat

Le Laboratoire national de santé publique (LNSP) et la clinique médicale Securex ont signé, le 7 novembre, à Brazzaville une convention de partenariat. Les deux parties ont été représentées respectivement par le DG, le Pr Roch Niama du LNSP, et le Dr Jean Daniel Ovaga de la clinique médicale Securex.

« Bon diagnostic, bon traitement. Et se rappeler qu'en lisant les signes du temps, l'irréversibilité du changement semble s'imposer à nous. Mais de quel changement s'agit-il ? c'est d'arriver à créer des valeurs dans la durée le plus rapidement possible, selon les règles de l'art. Ces valeurs, c'est quoi ? Augmenter les soins à l'endroit des populations, en qualité et en quantité indéniable. Bon diagnostic égal bon traitement égal économie

financière », a déclaré le directeur général de la clinique médicale Securex, ajoutant que le secteur public dispose des atouts et le secteur privé aussi. L'augmentation de l'offre de santé passe par les deux leviers, le public et le privé. La mutualisation des atouts entre le secteur public et le secteur privé nous permettra d'atteindre les objectifs à terme...

Selon le Pr Niama, les efforts ainsi consentis par l'ensemble du personnel LNSP, loin d'être suffisants,

ont permis d'accomplir un bon significatif majeur, tant du point de vue des moyens diagnostics que de nos capacités d'accueil. Ce bon qualitatif fait de notre structure l'un ou sinon le mieux équipé du pays et capable de tenir la comparaison par rapport aux structures de même statut dans la sous-région. Notre ambition est donc de faire au grand nombre cette plateforme en appliquant des coûts particulièrement réduits et de manière professionnelle.



Echange des parapheurs entre les deux Dg/Adiac

Créée le 10 mars 1996, la clinique médicale Securex est aujourd'hui un cadre agréable de soins et services de santé d'une qualité et d'une technicité aux normes standards internationales. C'est aussi une

infrastructure hospitalière présentant une gamme variée de soins sur place. Sa conception et son originalité au Congo Brazzaville lui confèrent une vocation nationale et internationale.

Guillaume Ondze

« Bon diagnostic, bon traitement. Et se rappeler qu'en lisant les signes du temps, l'irréversibilité du changement semble s'imposer à nous. Mais de quel changement s'agit-il ? c'est d'arriver à créer des valeurs dans la durée le plus rapidement possible, selon les règles de l'art. Ces valeurs, c'est quoi ? Augmenter les soins à l'endroit des populations, en qualité et en quantité indéniable. Bon diagnostic égal bon traitement égal économie financière »

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Les responsables des jeunes édifiés sur la culture de paix

Des responsables de diverses organisations juveniles ainsi que des animateurs des radios de proximité se sont réunis le 7 novembre en atelier de renforcement des capacités sur « La culture de la paix, la lutte contre les violences en milieu scolaire et la lutte contre le VIH/Sida », à Brazzaville.

L'atelier de deux jours mettra un accent particulier sur les violences ayant pour base le genre, la lutte contre la recrudescence de la maladie du VIH/sida. L'objectif est d'échanger sur les questions d'actualité en milieu juvénile en vue d'une restitution dans les établissements scolaires.

La rencontre marque aussi le lancement d'une série d'activités par l'Association congolaise d'assistance sociale (Acas), en partenariat avec la Commission nationale congolaise de l'Unesco et le Comité national préparatoire du Festival mondial de la jeunesse, dans le cadre du programme participation 2024-2025.

Les participants bénéficieront aussi des enseigne-

ments sur la lutte contre les fake news et initiative aux techniques de la communication, la culture de la paix. La présidente de l'Acas, Lady Dianna Otsengué, a souligné dans son mot de circonstance l'importance de l'amé-

lioration des conditions de l'environnement scolaire, morales, physiques et d'apprentissage des élèves. « L'école congolaise est en proie à plusieurs comportements incompatibles avec l'éthique sociale », a-t-

elle indiqué, ajoutant que « les conséquences de ces comportements déviants se traduisent par les violences scolaires, quel que soit le niveau du système éducatif ».

Elle a rappelé à cette occa-

sion le taux d'incidence de la maladie du VIH/sida en milieu jeune dont l'âge varie entre 15 et 25 ans. Selon les estimations du Fonds mondial, 140 000 personnes vivent avec VIH/sida et 37 000 sont sous traitement.

Le secrétaire général adjoint de la Commission nationale congolaise pour l'Unesco, dans son allocution d'ouverture, a réitéré l'engagement de cette agence onusienne à accompagner les jeunes. D'après lui, l'atelier de renforcement des capacités des responsables des organisations de jeunesse et animateurs des radios de proximité contribuera à l'amélioration des performances des compétences des jeunes dans le domaine de la communication.

Lydie Gisèle Oko



Les participants à l'atelier/Adiac



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

PREQUALIFICATION DES ENTREPRISES

L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPE) envisage de passer les marchés au titre de l'année 2025 portant sur les travaux, fournitures, services courants et prestations intellectuelles notamment:

- Location de véhicules ;
- Lavage de véhicules ;
- Contrôle technique des véhicules ; Location de mobiliers (tables, chaises);
- Travaux de Génie civil ;
- Service de Transit ;
- Fourniture de matériels de manutention et petits matériaux ;
- Service Traiteur ; Peinture et Décoration ; Menuiserie ;
- Imprimerie ;
- Fourniture des goodies et autres gadgets de communication ;
- Location de matériels de sonorisation (micro, enceintes, table de mixage).

C'est ainsi, que l'ARPE invite les entreprises ou groupements d'entreprises à manifester leur intérêt en présentant une offre spontanée comprenant :

Une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée;

Un profil détaillé de l'entreprise ou de l'organisation (raison sociale, adresse, expérience);

Un curriculum vitae des membres de l'équipe clé le cas échéant ;

Trois (03) références minima de réalisations similaires ; Un dossier fiscal à jour.

-Les dossiers présentés par les entreprises permettront à l'ARPE de constituer une base de données en vue d'éventuelle consultation.

-Les entreprises intéressées doivent déposer leurs dossiers en s'adressant à la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ARPE, au 4ème étage de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques, 91 bis, Avenue de l'Amitié, Centre-Ville, Brazzaville, B.P : 2490, au plus tard le 04 décembre 2024 à 13H00.

Fait à Brazzaville le 04 novembre 2024



AVIS D'APPEL D'OFFRES N°. CONGO BU_24_RFGS_295478

Objet : Recrutement d'une agence de communication

Date de l'appel d'offres : 06 novembre 2024

Date de clôture : 27 novembre 2024 à 17 heures

Catholic Relief Services (CRS) est une agence caritative, fondée en 1943 par la Conférence des évêques catholiques des États-Unis pour aider les personnes les plus pauvres et les plus défavorisées.

Dans le besoin de promouvoir son image de marque, de maximiser l'impact de ses programmes sur le développement et d'accroître sa visibilité auprès des publics prioritaires aux niveaux local, national et international, CRS, recrute pour son programme de la République du Congo une agence spécialisée dans la communication. Celle-ci par ses missions travaillera pour aider CRS à se positionner comme un partenaire de développement de confiance et efficace dans la mise en œuvre des programmes de qualité.

Profil de l'agence :

CRS recherche une agence de communication avec les compétences suivantes :

- Expérience professionnelle dans le domaine de la communication institutionnelle
- Expertise dans le domaine
- Production de contenu
- Maîtrise des médias sociaux
- Connaissance du secteur pour plus d'impact dans la qualité des services
- Connaissance de la concurrence dans le domaine pour prodiguer de meilleurs conseils.

Le dossier de soumission devra inclure :

L'offre administrative

- L'attestation /certificat d'immatriculation/identification fiscale (NIU)
- Des attestations de régularité de la situation fiscale et sociale pour l'année 2023 ;
- Un extrait du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- Une copie du relevé d'identité bancaire (RIB)
- Modèle d'engagement à respecter les Chartes d'Ethique et Graphique de CRS (voir modèle de formulaire 3.3 du DAO)

L'Offre Technique

- La liste de Références de marchés similaires, appuyées par des preuves (Bons de commande/contrats, bons de livraison, attestations de bonne exécution, etc. (Voir modèle formulaire 3.4 du DAO)
- Les Etats Financiers certifiés ou autres preuves d'aisance financière prouvant la capacité à financer le marché.
- Les CVs du personnel clé

Offre Financière

L'offre financière doit être préparée en hors taxe selon les instructions de la section IV du DAO.

Les soumissionnaires intéressés peuvent demander le dossier d'appel d'offre à l'adresse grace.mouzabakani@crs.org, copie bidcg@crs.org ou appeler le 05 699 78 39.



ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



SCANNEZ
LE QR CODE

CHINE-AFRIQUE

Approfondissement de la coopération stratégique dans le cadre du Focac

La Chine et l'Union africaine (UA) se sont engagées à approfondir leur coopération stratégique dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine (FCSA).

Cet engagement a été pris mercredi à Addis-Abeba, capitale de l'Éthiopie, lors d'un séminaire au cours duquel des responsables et des experts chinois et de l'UA ont discuté de «la construction conjointe d'une communauté de destin Chine-Afrique tous azimuts dans la nouvelle ère».

S'exprimant à cette occasion, Hu Changchun, chef de la mission chinoise auprès de l'UA, a déclaré que la Chine et l'Afrique devaient renforcer davantage leur coopération, dans le but de promouvoir le bien-être des peuples chinois et africains et de maintenir la paix et la stabilité dans le monde. «*La Chine et l'Afrique doivent se soutenir mutuellement et se donner la main pour défendre l'équité et la justice internationales*», a-t-il dit. Et de poursuivre : «*La Chine collaborera avec l'Afrique pour sauvegarder les principes de la coexistence pacifique et préserver leur souveraineté et leurs intérêts fondamentaux*».

Les deux parties ont évoqué la promotion des voies de développement communes Chine-Afrique et la construction conjointe d'une communauté de destin Chine-Afrique tous azimuts sous la direction de la Déclaration de Beijing, adoptée en septembre de cette année. M. Hu a fait savoir que la Chine s'efforcera de renforcer la représentation de l'Afrique aux Nations unies et sa participation au système de gouvernance mondiale dans le cadre de ses efforts visant à rendre l'ordre mondial plus juste et plus équitable.

Khalid Boudali, président du Conseil économique, social et culturel de l'UA, a pour sa part indiqué que le partenariat entre la Chine et l'Afrique offrait l'occasion d'adopter des pratiques de gouvernance qui renforcent le pouvoir des populations et des institutions africaines. Rappelant que le récent sommet du FCSA avait tracé une feuille de route vers une communauté sino-africaine résiliente et unifiée d'avenir partagé, visant à réduire la pauvreté, à promouvoir les échanges culturels et à assurer la sécurité alimentaire, M. Boudali a déclaré que la coopération sino-africaine était sur la bonne voie. «*Nous sommes convaincus que la Chine est un allié inébranlable dans la poursuite par l'Afrique d'une croissance autonome, de la connectivité et de la prospérité*», a souligné M. Boudali. Il a ajouté que l'UA comptait sur le soutien sans réserve de la Chine pour réaliser pleinement l'architecture africaine de paix et de sécurité et atteindre son objectif de «faire taire les armes» en Afrique dans les années à venir.

Au cours de l'événement, des experts chinois et africains ont présenté une série de documents sur les moyens de stimuler la coopération sino-africaine, en mettant l'accent sur la gouvernance nationale, l'industrialisation, la paix et la sécurité, ainsi que la modernisation agricole.

SÉNÉGAL

Suspension des exportations de graines d'arachide

Le gouvernement sénégalais a décidé de suspendre, à compter du 15 novembre, les exportations de graines d'arachide pour la campagne 2024-2025, a annoncé mardi le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

Cette mesure vise à «éviter que les exportations ne concurrencent la commercialisation locale», a expliqué le ministère dans une lettre circulaire.

Lors de la campagne agricole 2022-2023, le Sénégal avait exporté 33.000 tonnes d'arachide pour des recettes estimées à 150 milliards de francs CFA (environ 244,8 millions de dollars), selon des chiffres fournis par le ministère de l'Agriculture à l'occasion du 8e forum du Collectif des producteurs et exportateurs de graines d'arachide. La Chine est le principal importateur de l'arachide sénégalaise, considérée comme le quatrième produit d'exportation du pays.

Xinhua

ÉGALITÉ DE SEXES

Les ministres africains examinent la mise en œuvre de la déclaration de Beijing

Les ministres africains ont organisé une réunion pour examiner les progrès de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, appelant à des efforts concertés pour s'attaquer aux obstacles à l'égalité des sexes.

Cette réunion ministérielle, qui a rassemblé les ministres africains chargés du Genre et des Affaires féminines dans le cadre de la réunion du comité technique spécialisé de l'Union africaine (UA) sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, s'est tenue du 6 au 7 novembre au siège de l'UA dans la capitale éthiopienne, Addis-Abeba.

Cette réunion a été convoquée alors que la communauté mondiale s'apprête à célébrer l'année prochaine le 30e anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995.

S'adressant à la réunion, la ministre éthiopienne des Femmes et des Affaires sociales, Ergogie Tesfaye, a réitéré le besoin urgent d'intégrer la question de l'égalité

des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les stratégies et les cadres nationaux et continentaux de développement, ainsi que de paix et de sécurité.

Elle a déclaré que cette réunion ministérielle continentale pouvait servir de plateforme pour s'efforcer collectivement d'obtenir de meilleurs résultats afin d'accélérer l'engagement et la position communs de l'Afrique en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Hanan Morsy, secrétaire exécutive adjointe et économiste en chef de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, a déclaré qu'en dépit des progrès récents en matière d'éducation et de santé, une femme africaine sur dix vivait dans l'extrême pauvreté. L'examen d'aujourd'hui nous invite à agir sur les cadres ju-

ridiques et institutionnels, la mobilisation des ressources, la fracture numérique et les normes sociales afin d'ouvrir la voie à une société plus équitable et plus juste», a noté Mme Morsy. Elle a souligné la nécessité d'établir des partenariats avec le secteur privé, les jeunes et la société civile pour avoir un impact significatif sur l'autonomisation des femmes.

Faisant écho à ce sentiment, Nyaradzayi Gumbonzvanda, directrice exécutive adjointe d'ONU Femmes, a insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elle a souligné l'objectif d'un monde où les femmes et les filles s'épanouissent sans violence et ont la possibilité de contribuer au développement, à la paix et à la stabilité dans le monde.

ETHIOPIE

De vives inquiétudes de Washington face aux violences à Amhara

Les États-Unis ont exprimé leur préoccupation concernant l'escalade des violences dans la région d'Amhara, dans le Nord de l'Éthiopie, où une insurrection armée dure depuis près d'un an et demi.

La déclaration fait suite à un échange téléphonique entre le secrétaire d'État américain, Antony Blinken, et le Premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed. Depuis avril 2023, les Fano, des milices populaires de l'ethnie Amhara, la deuxième plus grande d'Éthiopie, ont pris les armes contre le gouvernement fédéral. Le conflit a éclaté suite à la tentative des autorités éthiopiennes de désarmer les Fano et les forces de sécurité régionales amhara. La région d'Amhara, qui compte 23 millions d'habitants, est plongée dans un climat de violences de plus en plus intenses. En août 2023, l'Éthiopie a décrété l'état d'urgence dans la région. Depuis septembre, un large déploiement de forces fédérales a eu lieu dans la région, où

les combats se poursuivent. Dans un communiqué, Washington a exprimé son inquiétude face à l'augmentation des violences en Amhara, appelant à un « dialogue politique pour résoudre les autres conflits internes de l'Éthiopie ».

Au cours de son échange avec Abiy Ahmed, Antony Blinken a également abordé la question des tensions croissantes dans la Corne de l'Afrique, notamment en raison de la détérioration des relations entre l'Éthiopie et la Somalie. Ce climat de méfiance a été exacerbé par la signature, en janvier 2024, par Addis-Abeba d'un protocole d'accord avec la région séparatiste du Somaliland. Cet accord prévoit la location de 20 km de côtes du Somaliland à l'Éthiopie pour une durée de 50

ans. Le Somaliland a déclaré son indépendance de la Somalie en 1991, mais cette décision est largement rejetée par le gouvernement somalien.

Les autorités somaliennes ont dénoncé cet accord, le qualifiant d'« illégal » et de « violation de la souveraineté » somalienne. En réponse, Mogadiscio a renforcé ses relations diplomatiques avec Le Caire, un concurrent régional de l'Éthiopie, dans un contexte déjà tendu. Lors d'une récente session au Parlement, le Premier ministre éthiopien, qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2019, a réaffirmé que l'Éthiopie n'avait « aucun intérêt à s'impliquer dans une guerre », tout en soulignant l'importance de maintenir la stabilité dans la région.

Noël Ndong



EXTRAIT DU CATALOGUE D'INTERCONNEXION

Le présent catalogue d'interconnexion répond à une obligation légale définie par l'article 45 de la loi n°9-2009 du 25 novembre 2009 portant organisation du secteur des communications électroniques aux termes duquel « l'opérateur possédant une puissance significative est tenu de publier annuellement une offre technique et tarifaire d'interconnexion qui inclut son catalogue de prix ainsi que les prestations techniques offertes...»

Sur la base de la disposition citée ci-dessous, l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques a approuvé le catalogue d'interconnexion de la société MTN Congo S.A par décision n° 119/ARPCE-DG/DAJI/DEM/23 du 19 décembre 2023, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Le présent catalogue d'interconnexion définit les conditions techniques et tarifaires au respect desquelles les autres opérateurs peuvent s'interconnecter au réseau MTN.

Le présent catalogue porte sur les services d'interconnexion et d'allocation de capacités que MTN propose aux autres opérateurs, afin que tous les usagers des services de réseaux interconnectés puissent communiquer librement. Les différentes prestations contenues dans le présent acte feront l'objet des conventions spécifiques couvrant les services sollicités notamment le contrat d'interconnexion, le contrat de location des capacités et le contrat de partage d'infrastructures.

Les tarifs donnés dans ce catalogue sont exprimés en FCFA hors taxe.

I. TARIFICATION

1. Service d'acheminement de trafic

Le tarif applicable au trafic terminé sur le réseau de MTN est de :
 • 5 F.CFA TTC /minute qu'il provienne du Fixe ou du mobile.
 Le tarif applicable au service SMS terminé sur le réseau de MTN est de :

• 1 F.CFA TTC/SMS terminé sur le réseau de MTN.

2. Service de liaisons louées

Les liaisons louées sont facturées mensuellement, en tenant compte de la formule du modèle de calcul des coûts présenté en annexe des présentes.

3. Partage d'infrastructures passives (sites GSM)

La tarification du partage d'infrastructures passives est basée sur le principe de participation proportionnelle du demandeur à l'amortissement des dépenses d'investissement engagées pour la réalisation de l'infrastructure et aux charges pertinentes incluant les charges financières d'exploitation, de maintenance et autres encourues.

3.1. Espaces sur pylônes

La tarification se fait sur devis, notamment, en fonction du type et du nombre d'équipement (antennes, RRU, etc), du poids, de la hauteur d'utilisation et de la surface au vent.

3.2. Terrains nus, Bâtiments et Energie

• Energie : La tarification se fait sur devis, notamment en fonction de

la puissance demandée
 • Terrains nus : La tarification se fait sur devis, notamment en fonction de la région et de la superficie
 • Bâtiments : La tarification se fait sur devis, notamment en fonction de la superficie occupée dans le local.

La procédure de mise à disposition de ces infrastructures commence dès la signature d'une convention d'utilisation d'infrastructures entre MTN et le demandeur.

3.3. Service de location de capacité à la station d'atterrage WACS

Les capacités louées sont facturées mensuellement, en tenant compte de la formule du modèle de calcul des coûts présenté en annexe des présentes.

ANNEXE 1
Modèle de calcul des charges de colocalisation

Formule pour le calcul des coûts de location d'espace pylône :

$$C = \alpha_1 (R_1 \cdot M_k + E_n)$$

Où

α_1	coefficient relatif à la catégorie du site (le coût d'un pylône croît avec sa hauteur)	
α ₁	7	A (Hauteur pylône >= 85 m)
α ₂	6.75	B (50m <= Hauteur pylône < 85 m)
α ₃	6.5	C (Hauteur pylône < 50 m)

R_1	Paramètre relatif aux caractéristiques radioélectriques de l'antenne	
R ₁	2	pour fréquence unique
R ₂	4	pour une bande fréquence

M_k	Paramètre relatif aux caractéristiques mécaniques de l'antenne: $M_k = a_k \cdot P$	
a ₁	20	$S < 0.5 m^2$ ou $C < 500N$
a ₂	30	$0.5 < S < 1 m^2$ ou $500 < C < 1000N$
a ₃	40	$1 < S < 1.5 m^2$ ou $1000 < C < 1500N$
a ₄	50	$1.5 < S < 2 m^2$ ou $1500 < C < 2000N$
a ₅	60	$2 < S < 2.5 m^2$ ou $2000 < C < 2500N$
a ₆	70	$2.5 < S < 3 m^2$ ou $2500 < C < 3000N$
P	Poids de l'antenne en kg	
S	surface de l'antenne	
C	charge au vent à 150 Km/h	

E_n	Paramètre regroupant les caractéristiques d'emprise sur le pylône, notamment la hauteur sollicitée: $E_n = b_n \cdot h^2$	
b ₁	6	Espace linéaire, l, utilisé $l \leq 0.3m$
b ₂	12	Espace linéaire, l, utilisé $0.3 < l \leq 0.6m$
b ₃	18	Espace linéaire, l, utilisé $0.6 < l \leq 0.9m$
b ₄	24	Espace linéaire, l, utilisé $0.9 < l \leq 1.2m$
b ₅	30	Espace linéaire, l, utilisé $1.2 < l \leq 1.5m$
b ₆	36	Espace linéaire, l, utilisé $1.5 < l \leq 1.8m$
b ₇	42	Espace linéaire, l, utilisé $1.8 < l \leq 2.1m$
b ₈	48	Espace linéaire, l, utilisé $2.1 < l \leq 2.5m$
b ₉	50	Espace linéaire, l, utilisé $l > 2.5m$

1. Formule pour le calcul d'un espace terrain ou espace bâtiment :

$$ET = (S_L \cdot E_D) \cdot F_C$$

où

- S_L représente le coût mensuel par m² de la Superficie louée par MTN
- E_D représente l'Espace demandé
- F_C représente le Facteur de conditionnement du site

$F_C = 1$	pour un site Outdoor
$F_C = 2$	pour un site Indoor

2. Formule pour le calcul de la location d'énergie

$$\text{Coût mensuel à payer} = (\text{Coût Kwh}) \cdot (\text{Puissance demandée}) \cdot 24 \cdot 30$$

3. Formule pour le calcul de la location des capacités de transmission

Les coûts de location mensuelle des capacités de transmission sont calculés à partir de la formule suivante

$$P = d \cdot A / 12$$

Ce prix est augmenté des coûts d'installation payable une seule fois à chaque installation comme décrit infra.

- P représente le prix mensuel
- Qi représente les coûts fixes = 1 000 000 FCFA annuel
- d représente la distance totale des bonds FH
- A coût mensuel variable en fonction de la distance

En dehors des coûts ci-dessus, le demandeur s'oblige à payer des frais d'activation forfaitaire et des frais au kilomètre représentant la prise en charge des équipes techniques de l'hébergeant, lors du processus de l'activation des liens concernés ainsi qu'il suit :

- F représente un forfait à l'activation, soit 1000 000 FCFA payable en une seule fois, indépendamment du nombre de liaisons sollicitées à la même date.
- D*3000 représente le coût d'activation au Kilomètre

NB : Il est convenu que le coût d'activation au kilomètre ne sera pas facturé au demandeur si ce dernier s'engage à prendre en charge les frais de déplacement, d'hébergement, de nutrition des équipes techniques de l'hébergeant ainsi que tous les frais relatifs aux véhicules automobiles susceptibles d'être utilisés pour la mission.

Débit/Tarif	Coût annuel variable en fonction de la distance D ≤ 250Km	Coût annuel variable en fonction de la distance entre 250Km et < 500Km	Coût annuel variable en fonction de la distance entre 500Km et < 750Km	Coût annuel variable en fonction de la distance entre 750Km et < 1500Km
2Mbit/s	45 000 FCFA/Km	40 000 FCFA/Km	35 000 FCFA/Km	30 000 FCFA/Km
34Mbit/s	420 000 FCFA/Km	390 000 FCFA/Km	360 000 FCFA/Km	330 000 FCFA/Km
45Mbit/s	450 000 FCFA/Km	410 000 FCFA/Km	380 000 FCFA/Km	350 000 FCFA/Km
155Mbit/s	750 000 FCFA/Km	600 000 FCFA/Km	450 000 FCFA/Km	410 000 FCFA/Km

MUSIQUE

Fredy Massamba « Je suis hyper excité de revoir le public brazzavillois »

Auteur-compositeur et interprète congolais exportant sa musique partout dans le monde, l'artiste musicien Fredy Massamba sera en concert ce 9 novembre à l'Institut français du Congo (IFC). Dans une interview exclusive accordée aux Dépêches de Brazzaville, Fredy apporte plus de précision sur ce rendez-vous qu'il se veut un moment unique au rythme de ses mélodies.

Les Dépêches de Brazzaville

(L.D.B.) : Ce n'est pas votre première prestation à l'IFC. Quelle sera la particularité de celle-ci ?

Fredy Massamba (F.M.) : Ce concert est une demande des fans. Il y a deux ans, je suis venu ici, j'ai fait un grand concert dans le cadre d'un festival sur l'environnement. Et c'est ça qui a donné ce désir de revenir, tellement il y avait des demandes. Nous avons donc fait une requête à l'IFC qui s'est montré favorable. C'est donc pour le public que je suis ici. Ce concert est aussi l'occasion de poursuivre avec la promotion de l'album « Trancestral » sorti en fin 2023.

L.D.B. : Depuis combien de temps préparez-vous ce concert ?

F.M. : Quand nous avons eu l'aval de l'IFC pour ce concert, il y avait des travaux en cours. Et on ne savait pas s'il fallait délocaliser le show et ainsi de suite. Finalement, on a trouvé une bonne entente et puis les activités ont été reprises ici dans la grande salle et donc ça fait au moins six mois qu'on est en contact avec des musiciens locaux qui m'accompagneront sur le podium. Le but étant de leur permettre aussi de jouer avec moi, de partager cette scène là avec beau-



Fredy Massamba s'exprimant au micro du quotidien Les Dépêches de Brazzaville/Adiac

coup d'envie, être nous-mêmes à la maison. Et pour cela, on continue de travailler.

L.D.B. : Ce concert sera-t-il un show 100% Fredy Massamba ou partagerez-vous le podium avec d'autres artistes, notamment la nouvelle génération ?

F.M. : Ce concert est 100% Fredy Massamba. Autour de moi, il y aura

quelques artistes en guest. Ce sont mes invités qui vivent et pratiquent la musique ici au Congo. Vous allez les découvrir ce 9 novembre.

L.D.B. : Quel sentiment cela vous procure-t-il de faire parler du Congo à travers le monde par votre musique ?

F.M. : C'est une fierté nationale. Dans mon album « Ethnophonie »,

j'ai un morceau intitulé « Ntoto » qui retrace un peu mon parcours. Moi qui suis né dans un quartier pauvre de Pointe-Noire, Tié-Tié, qui par la suite viens à Brazzaville vivre dans Baongo, puis Moungali avant de rejoindre l'Europe et faire l'une de mes plus belles rencontres existentielles. Je suis Congolais et fier de l'être. Mais je suis aussi un panafricaniste, quelqu'un qui respecte les valeurs africaines et universelles. Ce qui est important pour moi, c'est de voir que la base de quelqu'un c'est comme une plante. Une plante qui n'a pas de racine, c'est une plante morte. J'aime aussi regarder et comprendre. Ainsi, je trouve que voyager ouvre beaucoup le mental et permet de rencontrer, découvrir d'autres peuples. Voyager grâce à ma musique a changé ma vision du monde. On comprend mieux qui est en face de nous. C'est pour cela qu'à un moment, désolé de le dire, mais c'est cela que les racistes n'ont pas encore compris et peut-être qu'un jour ils le comprendront.

L.D.B. : Superbe fusion entre l'afrobeat, le hip-hop et le jazz, comment se porte votre dernier album « Trancestral » ?

F.M. : Trancestral ! Très bonne

question, avec un gros sourire je le dis en plus. Trancestral se porte à merveille. L'album est sorti en fin d'année passée. On a de beaux retours. On a pu avoir des concerts au Canada précisément à Ottawa, Montréal, Toronto. On est passé par Paris, Pointe-Noire, en Belgique dans quatre festivals et ça n'arrête pas. En tout cas pour l'instant, je bénis le ciel et je dis que cela perdure et sinon tout va bien, merci beaucoup !

L.D.B. : Dans quel état d'esprit se trouve Fredy Massamba 24h avant son concert ce 9 novembre à l'IFC ?

F.M. : Je suis hyper excité de revoir le public brazzavillois à l'IFC, de retrouver cette scène et de la partager, de rire en symbiose avec tous ceux qui seront là. Il y a une forme d'adrénaline qui monte parce que c'est hyper important pour moi de voir que je suis au Congo, je suis à la maison, il fait chaud, il fait beau et on a le sourire. Quelles que soient les situations dont parfois on a envie de parler, mais on sait que comme la musique est une thérapie, je suis prêt à donner beaucoup pour ce public.

Propos recueillis par Merveille Jessica Atipo



République du Congo



Banque Congolaise de l'Habitat



Groupe de la Banque Africaine de Développement

AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHES

REPUBLIQUE DU CONGO MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP-BCH)
PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA BANQUE CONGOLAISE DE L'HABITAT ET LA REFORME DU SECTEUR DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT EN REPUBLIQUE DU CONGO

N° d'identification du projet : P-CG-H00-003
Référence de l'Accord du financement : 5500155015101

La République du Congo a reçu du Fonds Africain de Développement (FAD) un Don du Fonds d'Assistance Technique pour les pays à revenu intermédiaire (FAT-PRI) administré par le Groupe de la Banque Africaine de Développement en vue du financement du projet d'appui institutionnel pour le renforcement des capacités de la Banque Congolaise de l'habitat et la réforme du secteur de l'urbanisme et de l'habitat en République du Congo.

L'objectif global est de soutenir le projet d'appui à la modernisation de la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) en République du Congo à travers l'élaboration d'études de faisabilité technique, financière, économique, climatique, environnementale, sociale et genre sensible seront menées avant la mise en œuvre du Projet d'appui à la modernisation de la BCH. De manière spécifique, l'assistance technique (i) l'amélioration de la qualité à l'entrée des opérations de la Banque en soutien à la mise en place d'un projet d'appui à la stratégie de développement et à la modernisation de la Banque congolaise de l'Habitat et la mise en place une ligne de crédit de 50 milliards de FCFA au profit de la BCH pour le financement du logement et de l'urbanisation et; (ii) (ii) la mise en place d'une politique de viabilisation des sites devant faire l'objet de construction de logements sociaux.

Le projet s'articule autour de trois (03) composantes suivantes :

Composante 1 : Appui au redressement et à la relance de la BCH : de genre (politique et système) en conformité avec les exigences nationales et celles des bailleurs de fonds.

-Appui technique à la définition d'un cadre de modernisation et schéma directeur du système d'information et de gestion de la BCH.

-Elaboration du plan stratégique de développement assorti d'un Plan opérationnel, d'un plan de développement organisationnel et d'un contrat de performance (CP).

Composante 2 : Appui complémentaire à la réforme du secteur de l'urbanisme et de l'habitat

-Réalisation d'un bilan diagnostic (état des lieux) dans le cadre de l'élaboration de la politique sectorielle de la construction, de l'habitat et du développement urbain.

Composante 3 : Gestion et coordination du projet.

-Suivi des différentes interventions dans le cadre de la mise en place de la stratégie de développement et de modernisation de la BCH

-Réalisation de l'évaluation à mi-parcours du projet

saires à la réalisation du projet et devant être financés sur les ressources du Don, seront acquis conformément aux dispositions énoncées dans le Cadre de passation des marchés et au plan de Passation de marchés du donataire préparés pour le projet, présenté dans l'Accord de financement, tel que modifié périodiquement.

De manière spécifique, les acquisitions seront effectuées suivant les modalités ci-après :

Description	Mode d'acquisitions
Services de Consultants (Suivant le cadre de passation des marchés de la Banque)	
Assistance à la BCH	LR/SBQC
Spécialiste SGES - BCH	CI
Evaluation mi et fin de parcours du projet	CI
Assistance au Gouvernement	CI
Audit état financiers (Cours des Comptes)	ED
Autres consultants	CI
Divers / Fonctionnement (Manuel de procédures de la BCH)	
Fonctionnement	Manuel de Procédures (MDP)

Les Avis à Manifestations d'Intérêt (AMI) devraient être disponibles en Novembre 2024.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et devraient confirmer leur intention, à l'adresse suivante :

Banque Congolaise de l'Habitat

Unité de Gestion du Projet

Sise : Siège de la Banque Congolaise de l'Habitat

Avenue Amilcar Cabral Brazzaville / Centre-ville - République du Congo

Email : stephane.ngakosso@bch.cg

Téléphone : (+242)066766808 / (+242)055225023

Tous les biens, services autres que les services de consultants et les services de consultants néces-



Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

VIENT DE PARAÎTRE

«La légende de Kumba» de Simbou Vili

Depuis le 25 octobre dernier, l'artiste Simbou Vili, de son vrai nom Marie-Hélène Loembe, vient de publier son premier roman aux Editions Paari. À l'image de son premier album Mame, elle puise l'essence de son roman dans une subtile fusion d'influences traditionnelles.

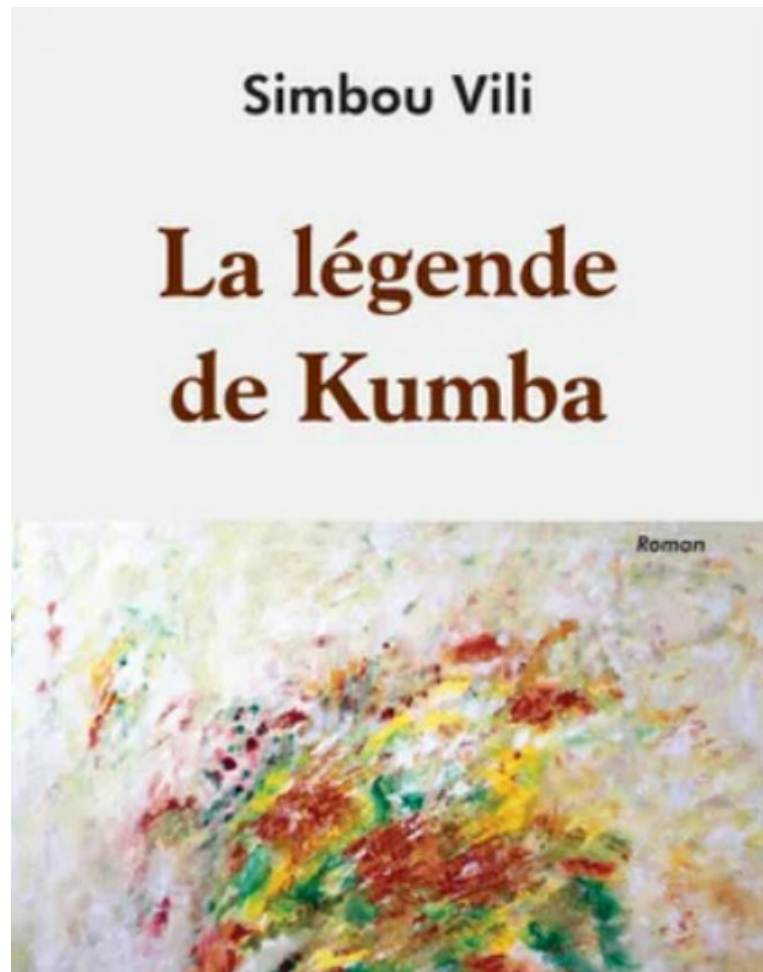
Dans le récit où se mêlent l'occultisme, le monde des dieux et le royaume des ombres des traditionnels contes africains, une jeune fille sera confrontée à son destin. C'est l'histoire de Kumba, une princesse loango. Elle aura, en effet, la charge de partir en quête d'une clé spécifique, celle de la porte de l'oubli...

Aidée et guidée par les sages, le devin du village et le conseil des Mères, elle va visiter le monde invisible et

découvrir des valeurs telles que la persévérance, le courage et l'empathie...

L'auteure propose en annexe deux chansons "Mama" et "Mwinda", chantées en vili et traduites en français. Elles complètent ce récit, comme jadis au temps du Mwanza ou du Mbongui, où l'enseignement était toujours accompagné de la chanson.

Pour son premier livre La légende de Kumba, voyage à travers l'espace du vivant et du rêve nous reliant à l'im-



mensité, l'auteure rappelle que «kumba», littéralement «nombril», c'est finalement le cordon du souffle : « *La transmission est capitale pour notre survie...* », écrit-elle.

Simbou Vili est née et a grandi en République du Congo. Elle est issue d'une famille intellectuelle de la noblesse vili et a bénéficié d'une double éducation, à la fois instruction ancestrale spirituelle et artistique acquise auprès de sa grand-mère. Elle passe toutes ses vacances à travailler la terre dans de nombreux villages. C'est dans cet environnement qu'elle découvre les contes, les percussions, la danse et la transe.

Marie Alfred Ngoma

« La transmission est capitale pour notre survie... »

NÉCROLOGIE

Le directeur de l'Administration et des Ressources humaines a la profonde douleur d'informer l'ensemble du personnel de la présidence de la République du Congo le décès de André Ekandzi, conseiller technique du président de la République, survenu à Paris en France, le 24 octobre 2024.

La veillée mortuaire se tient au n°6, de la rue Père Dessieux, centre-ville.

Le directeur de l'Administration et des Ressources humaines présente ses condoléances les plus attristées à la famille éplorée.



La famille Oyali a le profond regret d'informer les parents, amis et connaissances du décès de Dejeni Nkoua Yira Ngapi alias Wed, survenu le 1^{er} novembre 2024.

La veillée mortuaire se tient au n°81 de la rue Bouenza à Talangai, quartier Manhattan. Réf : arrêt de bus Manguier sur la rue Ndolo.

La date et le programme des obsèques seront communiqués ultérieurement.



La famille Bakouma a la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur frère et oncle paternel Mathias Bakouma, alias Alhy Biboy, survenu le 30 octobre 2024.

La veillée mortuaire est située à Madibou derrière le cimetière du président Fulbert Youlou.

Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement



PROJET D'APPUI AUX PEUPLES AUTOCHTONES ET AUX COMMUNAUTÉS LOCALES POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES (DGM)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET No002/DGM-CG/AEN-2024

(SERVICE DE CONSULTANT)

Secteur d'activité : Environnement

Identification du Projet: P169610

Numéro de l'accord de don : TF-B5533

Intitulé de la mission: Recrutement d'une ONG chargée d'appuyer le développement de l'apiculture dans les départements des Plateaux, de la Sangha et de la Likouala.

1. La République du Congo a bénéficié d'une subvention du Mécanisme Spécial de Dons (Dedicated Grant Mechanism), DGM en sigle, qui est une initiative mondiale qui soutient la participation des Peuples Autochtones et des Communautés Locales (PACL) dans l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation des forêts et à promouvoir une gestion durable des forêts et des stocks de carbone forestier dans le cadre du processus REDD+. Les objectifs de développement du projet sont de promouvoir des moyens de subsistance durables pour les peuples autochtones et les communautés locales, et de renforcer leur capacité à s'engager dans la gestion durable des ressources naturelles dans le cadre des processus (REDD+).

Le Projet DGM Congo est financé par le Programme d'Investissement pour la Forêt (FIP) et une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat Recrutement d'une ONG chargée d'appuyer le développement de l'apiculture dans les départements des Plateaux, de la Sangha et de la Likouala.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : L'appui aux Populations Autochtones et Communautés Locales (PACL) dans la production, la transformation et la commercialisation du miel de qualité, dans la zone d'intervention du DGM-Congo en vue d'améliorer d'une part, les moyens de subsistance durable des PACL ciblées et de contribuer d'autre part à garantir une gestion durable des ressources naturelles.

3. La prestation s'étalera sur une durée maximale de 450 jours.

4. L'Agence d'Exécution Nationale (AEN) du projet DGM-Congo invite les consultants à indiquer leur intérêt à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de présélection sont les suivants : une reconnaissance légale en qualité d'ONG en République du Congo; avoir au moins cinq (5) ans d'existence ; une expérience avérée dans la mise en œuvre et l'accompagnement des initiatives du secteur apicole au profit des PACL (un des domaines d'intervention de l'ONG); Une expérience avérée dans le domaine de formation et d'accompagnement des bénéficiaires dans la gestion des microprojets; Une bonne compréhension et/ou expérience de travail avec les populations autochtones et communautés locales; une expérience antérieure dans une activité similaire avec la Banque mondiale ou une institution internationale similaire sera préférée; une connaissance et un ancrage reconnu dans la zone du projet ; d'excellentes compétences en rédaction de rapports et en communication et capacité à produire des rapports de haute qualité ; une bonne connaissance du contexte politique, économique et social congolais ; une capacité à travailler de manière autonome sous supervision limitée. Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la présélection. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres ONG pour améliorer leurs qualifications,

mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

NB : Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs comportant les coordonnées des maîtres d'Ouvrage permettant la vérification éventuelle des informations fournies : Attestation de bonne fin d'exécution.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque Mondiale, Quatrième Edition Novembre 2020 (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez vous reporter aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission : conformément au paragraphe 3.17 du Règlement de Passation des Marchés.

6. Le consultant le plus qualifié sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur les qualifications du consultant décrite dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Proposition simplifiée.

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les Termes de Référence (TdR) à l'adresse ci-après pendant les heures de bureau de 08 heures à 17 heures, du lundi au vendredi.

Projet DGM-Congo
Case J.055 V - OCH Mougali III
BP:481 Brazzaville - Congo
Téléphone : +242 06 473 73 78 ; 06 598 82 82
Courriel : cipiviecaritas7@gmail.com

Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être rédigés en français déposés en deux (02) copies et un (01) original au siège du projet DGM - Congo, à l'adresse ci-dessus en version physique et électronique et porter expressément la mention « manifestation d'intérêt relatif au Recrutement d'une ONG chargée d'appuyer le développement de l'apiculture dans les départements des Plateaux, de la Sangha et de la Likouala » au plus tard le 18 novembre 2024 à 14 heures 30 minutes.

Fait à Brazzaville, le 05 novembre 2024

Le Coordonnateur de l'AEN du DGM - Congo



Roch Borgia OTOUNGOU- NDZA,

HANDBALL

Le Congo manque la qualification au trophy mondial U20

Les Diables rouges des moins de 20 ans ont terminé deuxièmes lors du trophy continental de la catégorie qui s'est déroulé du 2 au 6 novembre à Addis-Abeba, en Ethiopie. Ce classement brise aussitôt les rêves des jeunes athlètes qui voulaient honorer leur pays en le qualifiant au tournoi mondial.

Le Congo ne s'en prendra qu'à lui-même. Le manque d'anticipation des autorités sportives vient de coûter cher à l'équipe nationale U 20 qui avait toutes les chances de représenter le continent, dans les prochaines semaines, au trophy mondial suivant la compétition à la maison. Malgré la volonté et les efforts des joueurs qui ont gagné tous leurs matchs, c'est finalement le Rwanda qui s'est adjugé la première place.

Le Congo a, en effet, écopé le forfait lors de la première journée face au Rwanda du fait que l'équipe s'est présentée sur le terrain avec un grand retard. La délégation congolaise qui est arrivée dans la capitale éthiopienne la veille de la compétition a perdu inutilement du temps à l'aéroport à cause d'un manque de coordination entre la commission d'organisation de la compétition et les services d'immigration du pays. Ces derniers exigeaient



Le Congo termine deuxième au trophy continental/DR

les visas aux Congolais au moment où toutes les équipes n'avaient besoin que d'un simple cachet d'entrée.

Pour certains joueurs, certes, ce sont des responsables éthiopiens qui ont causé le blocage de l'équipe à l'aéroport mais si les autorités congolaises avaient tout mis en place et fait voyager toute l'équipe à temps, ces désagréments devraient

être minimisés puisque certains membres du staff technique n'ont pas fait le déplacement avec l'équipe.

« Nous avons un boulevard devant nous malgré les difficultés connues pendant la préparation. Les dirigeants de la fédération étaient à nos côtés. On savait que le voyage d'Addis-Abeba n'était qu'une formalité

puisque l'équipe est vraiment en forme et nous étions tous unis pour la victoire. Mais le forfait écopé lors du premier match a brisé tous nos rêves et nous avons joué sans conviction. C'est décevant pour nous. Il est mieux de perdre sur le terrain que d'encaisser une défaite à cause de certaines erreurs. Si les autorités du pays

étaient vraiment à nos côtés, on ne devrait pas perdre par forfait puisque le Rwanda n'a pas le même effectif que nous. Les statistiques de la compétition prouvent que nous sommes plus forts. L'Etat nous impose les résultats mais même les frais de missions ne sont pas donnés », a déploré un des joueurs que nous avons contacté.

Après cette déception, les Congolais ont déroulé leur machine à victoire en corrigeant toutes les équipes présentées à eux. Ils ont ainsi gagné le Zimbabwe lors de la 2^e journée (65-15). La Reunion est également passée sous les mailles du filet du Congo lors de la journée suivante en s'inclinant (28-35). La dernière a permis aux handballeurs congolais de clôturer le tournoi en beauté en s'imposant face à la Guinée (35-23).

Rude Ngoma

FEUILLETON FÉCOFOOT

Le Comité exécutif contredit les décisions de la Commission ad hoc

Le Comité exécutif de la Fédération congolaise de football (Fécofoot) a qualifié de nulles et de nul effet les trois décisions prises le 6 novembre par la Commission ad hoc, notamment l'abrogation de la décision relative à la nomination des membres de la Ligue nationale de football (Linafoot), celle mettant en place le nouveau bureau et le staff technique des Diables rouges A'.

« Le Comité exécutif de la Fédération congolaise de football tient à informer l'opinion nationale et internationale que ces « décisions » émanant de la fameuse « Commission ad hoc » sont nulles et de nul effet (Cf. Ordonnance du TAS du 25 octobre 2024 », précise le communiqué signé par Badji Mombo Wanteté, le secrétaire général. Le TAS avait, en effet, dans son ordonnance du 25 octobre 2024, clairement signifié que toutes les décisions prises lors de « l'Assemblée générale extraordinaire » du 25 septembre sont suspendues jusqu'à nouvel avis. Visiblement les recommandations du TAS ne sont pas respectées par la Commission ad hoc, peut-être crédible au niveau national mais pas au niveau international. La Fédéra-

tion internationale de football association (Fifa) et la Confédération africaine de football ne la reconnaissent pas d'après la dernière lettre.

Mais la Commission ad hoc s'est appuyée sur le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre pour abroger la décision nommant les membres de la Ligue nationale de football (Linafoot) puis recomposer un nouveau bureau suite au refus des membres qu'elle a « révoqués » de répondre à son invitation pour une séance de travail, le 6 novembre au siège de la Fécofoot, précisant que l'ordonnance du TAS ne leur permettait pas de participer à la séance. Un bureau de douze membres a été nommé dans la foulée, ayant à sa tête Major Ntsila.

La même commission a, en

outre, publié la nouvelle composition du staff technique des Diables rouges A' élevant Cédric Nanitelamio comme sélectionneur. Le football congolais est donc au bord de la rupture. L'on se demande jusqu'où ira ce bras de fer avec les instances internationales.

La patience de la Fifa a des limites. Elle avait déjà brandi la menace de suspendre le Congo de toutes compétitions si les recommandations contenues dans sa lettre n'étaient pas respectées. En cas de sanction, les joueurs, arbitres, commissaires de matchs, entraîneurs, autres officiels ainsi que les équipes représentatives toutes catégories confondues qui font carrière dans le football congolais paieront le prix de ce désordre.

James Golden Eloué

LIGUE DES CHAMPIONNES D'AFRIQUE

La CAF augmente les primes des clubs participants

La Confédération africaine de football (CAF) a annoncé, le 7 novembre, que les clubs qui participeront à la Ligue des championnes, Maroc 2024, recevront chacun 150 000 dollars de prime.

Le vainqueur recevra une dotation financière de 600 000 dollars contre 400 000 pour le finaliste, 350 000 dollars pour le club classé troisième et 300 000 dollars pour la quatrième place. Les équipes classées troisièmes du groupe seront récompensées à hauteur de 200 000 dollars contre 150 000 pour les quatrièmes.

La CAF, souligne le communiqué de presse, s'est engagée à développer et à promouvoir le football féminin en Afrique. « L'objectif du président Motsepe est d'investir dans les académies des jeunes pour les garçons et les filles et de continuer à augmenter les primes de toutes les compétitions de la CAF pour les rendre compétitives et attrayantes au niveau mondial. »

La quatrième édition de la compétition va se disputer du 9 au 23 novembre au Maroc et regroupe huit clubs. Les Mamelodi Sundowns, double championne en 2021 et 2023, remettent leur titre en jeu.

Le Tout puissant Mazembe de la République démocratique du Congo, le représentant de l'Union des fédérations de football d'Afrique centrale, ouvrira le bal samedi en affrontant University of western Cap FC d'Afrique du sud. L'AS Forces armées royales de Rabat jouera le deuxième match du groupe A contre Aigles de la Medina du Sénégal.

Le dimanche, les Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud croiseront les Egyptiennes de Tutankhamun avant le duel des débutantes entre les Ethiopiennes de Commercial bank et les Nigérianes d'Edo Queens.

J.G.E.

TENNIS BRAZZAVILLE CHALLENGER ATP50

Gonzalo Oliveira et le duo Florent Bax- Karan Singh vainqueurs

Les champions du tournoi Brazzaville Challenger tour, organisé par l'Académie de tennis de Brazzaville, en partenariat avec la Fédération congolaise de tennis (Fécoten), se sont éteints par des victoires remarquables du Vénézuélien Gonzalo Oliveira et du duo Florent Bax - Karan Singh.

Le tout premier Brazzaville Challenger ATP50, événement marquant du calendrier international de tennis, s'est tenu au pôle tennis du 28 octobre au 3 novembre. Inscrite dans le prestigieux circuit de l'ATP Challenger Tour, cette compétition qui est un événement majeur pour le tennis congolais a permis aux participants de concourir pour des points précieux au classement mondial ATP. Elle représente non seulement une opportunité exceptionnelle pour les joueurs africains et internationaux de prouver leurs talents sur un terrain compétitif, mais également une plateforme pour le développement et la promotion du tennis en Afrique.

Trente-deux joueurs professionnels du monde entier, dans le cadre exceptionnel des installations de l'Académie située en plein cœur de Brazzaville, se sont affrontés lors des matchs intenses, offrant un spectacle sportif inédit. Ce tournoi a offert aux amateurs locaux l'occasion unique d'assister à des matchs de haut niveau, tout en stimulant l'essor des jeunes talents. Les finales qui se sont dérou-



lées en présence du ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, Hugues Nguélonlé; de l'ambassadrice de la République populaire de Chine en République du Congo, Li Yan; et de bien d'autres personnalités ont opposé, d'une part, le

Vénézuélien Gonzalo Oliveira qui a pris le dessus sur le Roumain Christian Jianu par un score de deux sets à zéro, et, d'autre part, le duo Florent Bax et Karan Singh face à Agostini et Alec Berkeley. Les vainqueurs ont reçu leurs trophées, couronnant le travail remarquable de leur merveilleuse

Les officiels posant avec les vainqueurs/DR

prestation. Les organisateurs ont félicité les juges de lignes, les arbitres de chaises, les jeunes ramasseurs de balles engagés au cœur de l'action, le public, les partenaires, etc., pour leur apport dans la bonne réussite du tournoi international. Le directeur de l'Académie de tennis

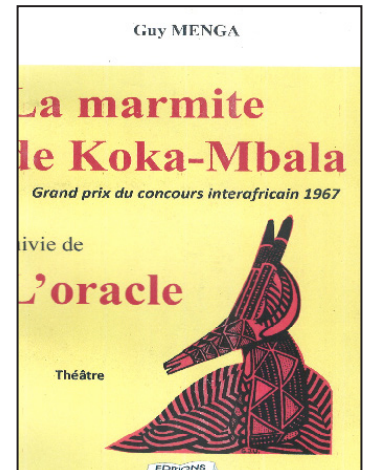
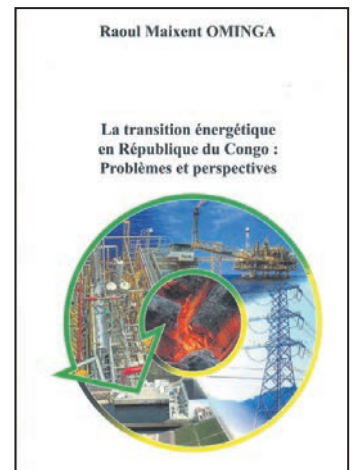
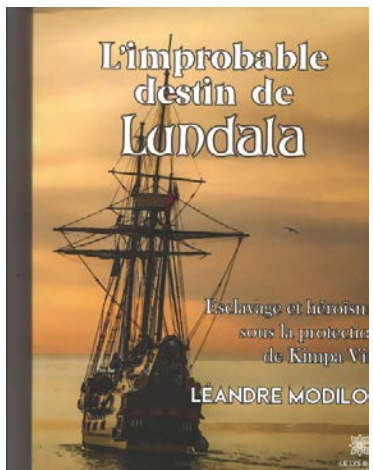
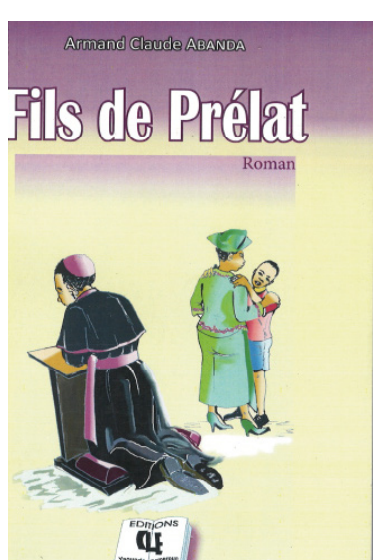
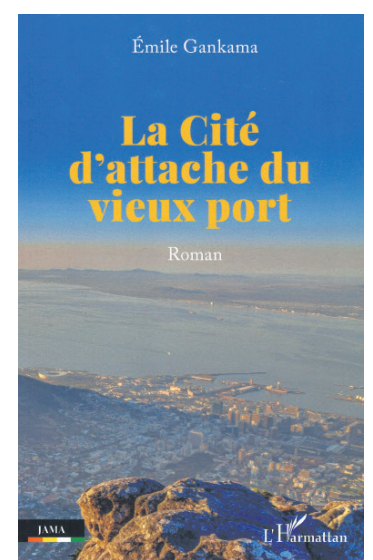
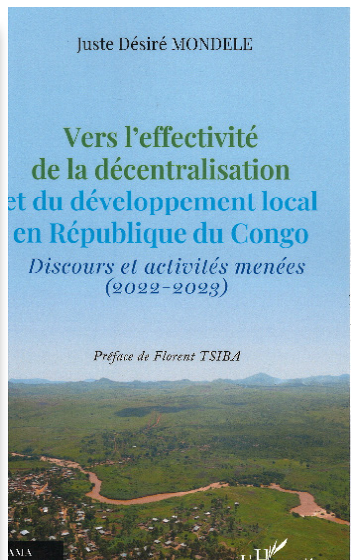
de Brazzaville et vice-président de la Fécoten, Hugues Henry Nguélonlé, s'est dit satisfait du bon déroulement de ce tournoi qui marque un tournant pour le tennis congolais. « Nous avons passé une très belle semaine, bien que le niveau d'exigence ATP n'ait pas été facile puisqu'il est très élevé. Mais on a su répondre à toutes ces exigences. Le résultat est bon. Je félicite tous les vainqueurs du tournoi », a-t-il déclaré.

Notons qu'une conférence de presse a été animée par le comité d'organisation en prélude à ce tournoi, confirmant le rôle croissant de la capitale congolaise dans l'organisation des compétitions sportives prestigieuses. Ce tournoi qui s'inscrit donc dans la mission de l'Académie, à savoir promouvoir le développement du tennis en Afrique, tout en plaçant la République du Congo sur la carte des événements sportifs internationaux majeurs, s'est fixé un nouveau rendez-vous plus palpitant et plus dynamique, du 17 au 23 février 2025.

La rédaction



EN VENTE



FOCAC

La Chine présente au Congo les axes prioritaires du plan d'action 2025-2027

A l'issue d'une séance de travail avec la partie congolaise, le secrétaire général du Comité de suivi chinois du Forum sur la coopération sino-africaine (Focac), Du Xiaohui, a échangé, le 6 novembre à Brazzaville, avec le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, vice-président de ce forum.

Le secrétaire général du Comité de suivi chinois du Focac a présenté au président Denis Sassou N'Guesso les modalités de la mise en œuvre des dix axes prioritaires du plan d'action de Beijing 2025-2027.

« La République du Congo assume depuis la fin du sommet de Beijing, en septembre 2024, le rôle de la co-présidence africaine du Focac. Dans les propos du président Denis Sassou N'Guesso, j'ai pu sentir non seulement la volonté mais aussi le projet concret du Congo pour mener à bien les affaires du Focac avec la Chine, avec une grande ambition », a déclaré Du Xiaohui à l'issue de l'audience.

« Nous sommes persuadés que sous l'impulsion stratégique des deux présidents chinois et congolais, le développement du Focac enregistrera, dans les trois ans à venir, de nouveaux succès. Ce qui va ajouter beaucoup de certitude et d'énergie positive à notre monde incertain », a-t-il ajouté.

En outre, il a souhaité que la presse et la population congolaise puissent « porter davantage attention au développement du

Focac ». Pendant les vingt-cinq dernières années depuis la création du Focac, a rappelé Du Xiaohui, « le Congo et d'autres pays africains ont tiré beaucoup de bénéfices ». « Dans le futur, le Congo et aussi les relations entre la Chine et le Congo continueront à bénéficier du Focac. Ce processus va aussi en retour contribuer au renforcement du Focac », a assuré le secrétaire général du Comité de suivi chinois du Focac. Pour lui, le Focac se place à l'avant-garde de la coopération sino-africaine. « Dans le plan de Beijing adopté en septembre dernier, par exemple, il y a beaucoup d'éléments qui sont sortis de l'agenda 2063 de l'Union africaine », a-t-il indiqué. Il s'est souvenu qu'en l'an 2000, lors de la création du Focac, « le commerce bilatéral entre la Chine et l'Afrique ne s'élevait qu'à environ dix milliards de dollars américains, et en 2023, le commerce bilatéral a déjà dépassé les 23 milliards de dollars américains ».

Une autre expérience du Focac, a-t-il précisé, est « la coopération gagnant-gagnant ». « Nous



Entretien entre Denis Sassou N'Guesso et Du Xiaohui/DR

espérons que grâce au pilotage du Focac, toutes les autres parties tierces vont davantage s'engager pour l'Afrique et investir plus en Afrique », a conclu Du Xiaohui.

Institué il y a vingt-quatre ans, le Focac est un mécanisme de coo-

opération entre la Chine, la commission de l'Union africaine et les pays africains. Il a pour objectif de favoriser les échanges et de relever ensemble les défis de la mondialisation. Le Congo qui succède au Sénégal à la coprésidence

du Focac va jouer un rôle central dans la rédaction de la Déclaration de Brazzaville et du Plan d'action 2028-2030, deux documents structurant les orientations futures de la coopération sino-africaine.

Yvette Reine Nzaba

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES JURISTES

Jocelyne Milandou nommée à l'Unesco

La Congolaise Joselyne Milandou Kanza a été désignée, le 23 septembre, à l'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) pour représenter la Fédération internationale des femmes des carrières juridiques (FIFCJ).

A l'Unesco, l'actuelle vice-présidente de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, Jocelyne Marie-Berthe Milandou Kanza, et présidente nationale de l'Association des femmes juristes du Congo, portera la voix de la société civile sur toutes les questions liées à l'éducation, la science, le handicap, etc. « A l'Unesco, je représente la FIFCJ parce que l'Unesco a des rapports avec la société civile, et elle a créé avec la société civile un réseau de coopération au service des peuples et des communautés. Cette coopération vise le développement, l'égalité, la compréhension internationale et la paix dans le domaine de compétence de l'Unesco, notamment l'éducation, la science et la culture. L'Unesco a estimé que les organisations de la société civile avaient un rôle non négligeable à jouer dans les relations démocratiques avec les pouvoirs publics. C'est à ce titre que nous siégeons à l'Unesco en tant que société civile », a déclaré Joselyne Milandou, qui rentre droit de Paris où elle a pris officiellement ses fonctions.

« A l'Unesco, la société civile doit rappeler les engagements



Jocelyne Milandou à l'Unesco

de l'Unesco, les engagements internationaux afin que la place des femmes soit prise en compte. L'Unesco contribue assurément à la paix, à la sécurité, en promouvant les valeurs de coopération internationales dans le domaine de

l'éducation, de la culture et de la science », a-t-elle ajouté.

Dans une interview exclusive avec les Dépêches de Brazzaville, Jocelyne Milandou a expliqué qu'elle a été choisie par la Fédération internationale des femmes des carrières juridiques, en te-

nant compte des critères de compétence, d'assiduité et la régularité des cotisations. « Le Congo est à jour de ses cotisations, ensuite, la première langue de travail de l'Unesco est le français. Le Congo étant un pays francophone, cela faisait partie également d'un autre critère de choix », a-t-elle précisé.

A l'Unesco, la FIFCJ a nommé trois représentantes pour l'année 2024 : la Brésilienne Fabiana Dal Mas Paes Rocha Paes; la Congolaise Jocelyne Marie-Berthe Milandou Kanza et la Française Élisabeth Markovic. Les trois représentantes sont habilitées à participer à tout événement organisé par l'Unesco. Elles viennent de participer à la conférence sur la mémoire du monde. « Très souvent lorsqu'on parle de la mémoire du monde, on a tendance à oublier que les femmes ont contribué à ce que ce monde soit ce qu'il est. Et, par conséquent, on devrait leur demander de participer de manière plus accrue pour rappeler ce qu'elles ont eu à faire. Par exemple sur le droit de vote, les femmes ont beaucoup à dire à ce sujet. Aujourd'hui, on parle de l'intelligence artifi-

cielle, mais il serait intéressant que les femmes prennent une part active dans ce domaine », a souhaité Jocelyne Milandou qui est à son deuxième mandat en tant que vice-présidente de la FIFCJ.

Jocelyne Milandou se sent très fière dans sa nouvelle fonction et honorée de porter la voix de son pays à l'Unesco. A ce propos, elle est allée présenter ses civilités à l'ambassadeur et au délégué permanent du Congo auprès de l'Unesco, Henri Ossebi.

La FIFCJ est une ONG de femmes avocates, fondée à Paris en 1928. Son objectif est de lutter pour l'éradication de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de promouvoir les droits humains. Cette organisation est considérée comme la plus grande ONG de femmes au monde, entre autres pour l'affiliation d'associations nationales de femmes, de juristes et de membres individuels dans 79 pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Afrique. La FIFCJ occupe un poste consultatif auprès du Conseil de sécurité du Conseil économique et social des Nations unies depuis 1961.

Y.R.Nz.